**Modèle de déclaration d'un mandataire financier (personne physique) (parti politique et organisation territoriale ou spécialisée).**

**DÉCLARATION AU BUREAU DES ÉLECTIONS DE LA PRÉFECTURE PAR LE PARTI D’UN MANDATAIRE FINANCIER PERSONNE PHYSIQUE**

(À remettre au bureau des élections de la préfecture du siège du parti contre un récépissé daté, ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception).

Je soussigné .........  (Nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse), responsable du parti / de la fédération ........................ désigne en qualité de mandataire financier du parti / de la fédération………………...........  Madame, Monsieur ......... (Nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse), conformément à l’article 11–2 de la loi n° 88–227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique.

Ce mandataire financier agira au nom et pour le compte du parti .......... dont le siège est situé ......................................................................................

Ce mandataire financier sera tenu d’ouvrir un compte bancaire unique pour y déposer l'ensemble des ressources recueillies en vue du financement du parti / de la fédération………………………….. et exercera son activité sur le territoire .............................. (par ex. : national, de la région .........., du département .........., de la commune...........).

Vous trouverez ci–joint l’accord exprès de la personne désignée.

Fait à

Le

Signature

**ACCORD DU MANDATAIRE** (À joindre à la lettre adressée au préfet)

Je soussigné (Nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse) accepte d’être le mandataire financier du parti / de la fédération................

Je m’engage à ouvrir un compte bancaire unique pour y déposer l'ensemble des ressources recueillies en vue du financement du parti / de la fédération......... et à reverser la totalité des ressources perçues sur le compte bancaire du parti / de la fédération……......

Cette fonction sera remplie conformément à la loi n° 88–227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique et au décret n° 90–606 du 9 juillet 1990 relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques.

Fait à

Le

Signature